



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2021
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-douzième session

Genève, 4 au 8 octobre 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Audit interne au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux d'audit interne sur les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a menés pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Il est présenté en application de la décision du Comité exécutif d'examiner à sa session plénière annuelle les rapports relatifs au contrôle du programme et de l'administration (A/AC.96/1003, par. 25 l) f) vi).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Stratégie pour l’audit interne et résultats obtenus	4-20	3
A. Stratégie	4-6	3
B. Résultats.....	7-12	4
C. Analyse des recommandations.....	13-19	6
D. Économies et recouvrements de coûts	20	8
III. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus.....	21-40	8
A. Prestation de services pendant la pandémie de COVID-19	21-23	8
B. Réforme du HCR	24-28	8
C. Principaux résultats obtenus dans les domaines stratégiques prioritaires définis par le HCR.....	29-40	9
IV. Coopération et coordination	41-44	12
V. Effectifs et budget	45-46	12
A. Effectifs	45	12
B. Budget.....	46	13
 Annexes		
I. Rapports finals publiés entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 : fonctions du siège, domaines thématiques et systèmes informatiques		14
II. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : audits d’opérations sur le terrain		15
III. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : missions d’examen et de conseil		16
IV. Recommandations non encore appliquées au 30 juin 2021, par bureau régional/division		17
V. Recommandations anciennes non appliquées au 30 juin 2021		18
VI. Recommandations d’importance critique dont le délai d’application a expiré, au 30 juin 2021		19

I. Introduction

1. La fonction d'audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est assurée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), conformément au protocole d'accord conclu entre le HCR et le BSCI le 5 mars 2018. Le BSCI a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218 B.
2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux d'audit interne sur les activités du HCR que le BSCI a menés pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Les rapports d'audit interne établis au cours de la période ont été publiés sur la page Web du BSCI, conformément à la résolution 69/253 de l'Assemblée générale.
3. Du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le BSCI a mené à bien 17 missions d'audit et sept missions de conseil concernant le HCR.

II. Stratégie pour l'audit interne et résultats obtenus

A. Stratégie

4. Le BSCI vise à fournir des recommandations servant à améliorer la gouvernance opérationnelle, la gestion des risques et les processus de contrôle au sein du HCR. Le BSCI planifie son travail selon une méthode qui consiste à répertorier et évaluer les principaux risques pour la réalisation des objectifs stratégiques du HCR et qui est alignée sur le registre des risques du HCR. Le BSCI sélectionne chaque année les opérations sur le terrain à auditer, en fonction de facteurs tels que le volume des dépenses, le nombre de recommandations critiques non appliquées, le nombre de fonctionnaires et de postes vacants, les risques en matière de sécurité et le niveau des urgences en cours. Au cours des trois dernières années, le BSCI a audité 17 des 20 pays qu'il considérait comme présentant un risque supérieur à la moyenne. Les discussions avec la direction lors de l'élaboration du plan de travail ont permis de s'assurer que le BSCI tenait compte à la fois de questions stratégiques et de questions d'actualité dans son plan de travail fondé sur les risques, et que les ressources d'audit étaient concentrées sur les domaines apportant une valeur ajoutée pour les stratégies du HCR et pour son fonctionnement opérationnel.
5. Le BSCI contrôle en permanence la qualité de ses processus et de ses résultats. En 2021, il s'est doté d'un nouveau système de gestion en ligne des audits afin de renforcer encore le processus d'audit et de faciliter le suivi des recommandations grâce à une collaboration accrue avec les coordonnateurs chargés de l'audit. Le BSCI a également renforcé sa capacité à utiliser des outils d'informatique décisionnelle pour planifier ses audits et analyser les données en temps réel, a mis au point un protocole d'audit à distance et a encore amélioré sa méthode de planification des travaux fondée sur les risques grâce à des évaluations continues des risques et à une meilleure adaptation du plan de travail en fonction des nouveaux risques détectés au HCR.
6. Au cours de la période considérée, les domaines prioritaires pour les activités d'audit du BSCI ont été les suivants : i) protection équitable et établissement de documents ; ii) sécurité face à la violence et à l'exploitation ; iii) besoins et services essentiels ; iv) responsabilisation et autonomie des communautés ; v) solutions durables ; vi) environnement de protection favorable. En outre, après le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à la déclaration par le HCR d'une urgence mondiale de niveau 2, le BSCI s'est concentré sur : i) la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement ; ii) le suivi à distance des programmes ; iii) la gestion des partenariats ; iv) la fourniture d'assistance au moyen d'interventions en espèces et de distributions d'articles non alimentaires.

B. Résultats

7. Le BSCI a mené à bien 24 missions d'audit et de conseil au cours de la période considérée. Bien que le BSCI se soit adapté à des modalités de travail à distance après le début de la pandémie de COVID-19, les activités ont pris plus de temps car tous les documents n'étaient pas disponibles sous forme électronique et l'accès au personnel en a été affecté. Les activités qui sont normalement entreprises en personne ou par observation directe ont été limitées en raison des restrictions de voyage, ce qui a réduit la capacité du BSCI à effectuer des vérifications physiques et des évaluations sur place.

8. Les missions menées à bien ont consisté en : i) six audits relatifs aux fonctions du siège, à des domaines thématiques et aux systèmes informatiques (voir annexe I) ; ii) 11 audits d'opérations sur le terrain (voir annexe II) ; iii) sept missions d'examen et de conseil (voir annexe III), qui ne sont pas rendues publiques et ne donnent pas lieu à des recommandations dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

9. Le tableau 1 récapitule les missions menées à bien par le BSCI au cours des trois dernières années, et la figure 1 montre la répartition des travaux d'audit interne de la période 2020-2021 selon qu'ils relèvent de la catégorie « fonctions du siège, domaines thématiques et systèmes informatiques » ou portent sur les différentes régions.

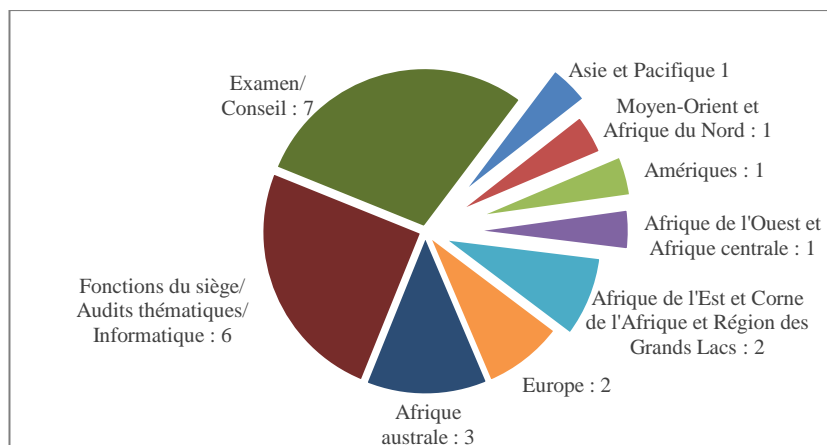
Tableau 1

Nombre total de missions menées du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021

	Audits portant sur des fonctions du siège, des domaines thématiques ou des systèmes informatiques	Audits d'opérations sur le terrain	Missions de conseil	Total
2020-2021	6	11	7	24
2019-2020	7	11	1	19
2018-2019	6	17	1	24

Figure 1

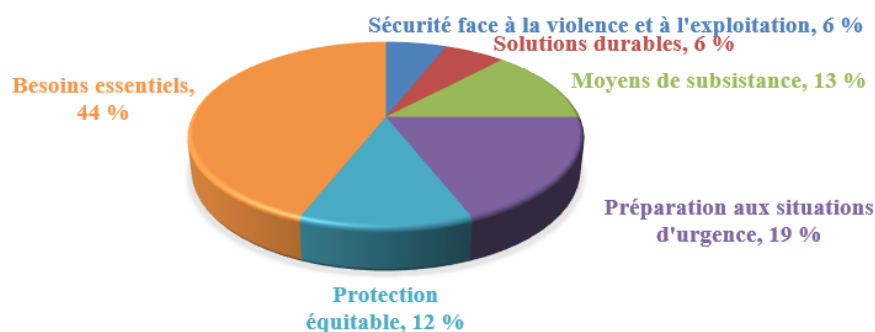
Répartition des missions d'audit interne de 2020-2021 par région ou domaine



10. Cinquante pour cent des recommandations formulées au cours des audits des opérations sur le terrain concernaient les domaines de la protection et des programmes du HCR, comme le montre la figure 2 (voir la section III pour plus de détails) ; et l'autre moitié se rapportait aux processus de gestion soutenant la prestation de services aux personnes relevant de la compétence du HCR (gestion des partenariats, gestion des achats et des fournisseurs, gestion globale des risques, et planification stratégique et allocation des ressources).

Figure 2

Répartition des recommandations formulées au cours des audits des opérations sur le terrain, par domaine



11. Les 11 audits d'opérations sur le terrain ont couvert des dépenses d'un montant total de 774 millions de dollars au cours de la période considérée, comme le montre le tableau 2. Cela représente 19 % des dépenses totales engagées dans les régions concernées.

Tableau 2

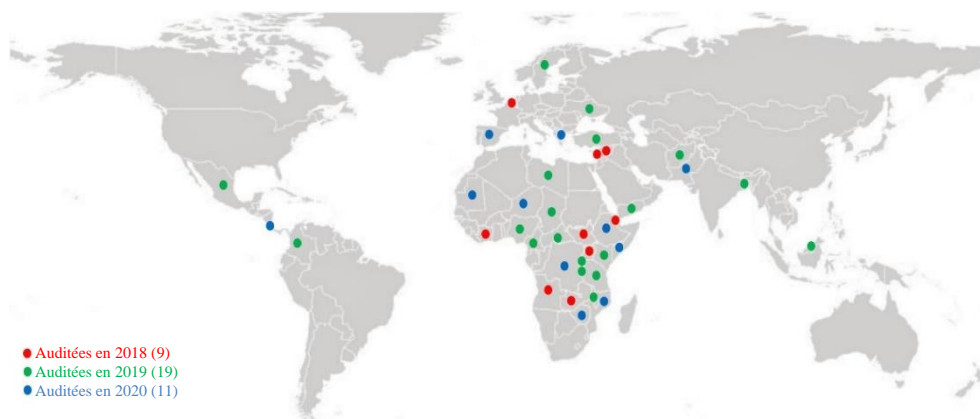
Dépenses des opérations de terrain auditées pendant la période de référence

Région	Montant total des dépenses (en millions de dollars)	Dépenses des opérations auditées (en millions de dollars)	Pourcentage 2020-2021	Pourcentage 2020-2019
Asie et Pacifique	443	57	13 %	48 %
Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	863	194	22 %	21 %
Europe	509	277	54 %	25 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 351	19	1 %	11 %
Afrique australe	199	125	63 %	0
Amériques	321	17	5 %	16 %
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	442	85	19 %	44 %
Total	4 128	774	19 %	22 %

* Ne comprend pas les opérations sur le terrain qui sont couvertes par des audits thématiques.

12. Les 11 opérations sur le terrain auditées ont porté à 39 le nombre total de pays dans lesquels des audits ont été réalisés au cours des trois dernières années, comme le montre la figure 3. Parmi ceux-ci figurent 17 des 20 pays considérés comme présentant le risque le plus élevé par le BSCI dans le cadre de son processus de planification annuelle des travaux.

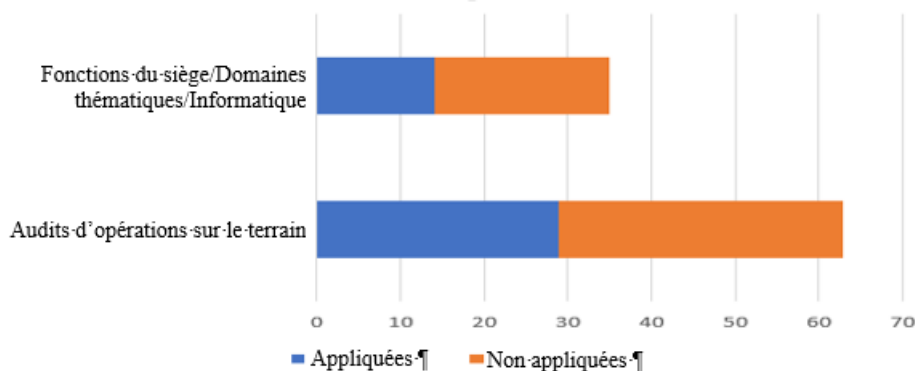
Figure 3
Opérations sur le terrain auditées au cours des trois dernières années



C. Analyse des recommandations

13. Au cours de la période considérée, le BSCI a émis 98 recommandations à l'issue des 17 missions d'audit achevées. Le HCR et le BSCI ont continué à s'accorder sur les questions nécessitant une amélioration supplémentaire, comme le montre l'acceptation totale de toutes les recommandations. Le HCR a pris des mesures pour appliquer les recommandations, et 43 d'entre elles ont été classées comme appliquées au 30 juin 2021, comme le montre la figure 4. On trouvera une analyse plus approfondie des recommandations aux annexes I, II et III.

Figure 4
Recommandations émises pendant la période considérée et appliquées au 30 juin 2021



14. Parmi les 98 recommandations formulées au cours de la période considérée, quatre étaient d'une importance critique. Les recommandations d'importance critique portent sur les risques qui exigent une attention immédiate car l'absence d'action pourrait avoir un effet négatif critique ou considérable sur le HCR. Les quatre recommandations d'importance critique concernaient les partenaires de mise en œuvre, la gestion du parc de véhicules et du carburant, et les articles non alimentaires. Au 30 juin 2021, sept recommandations d'importance critique étaient hors délai, contre cinq pour la période de référence précédente. L'annexe VI présente le détail de ces recommandations, ainsi que des informations actualisées sur les progrès accomplis à ce jour.

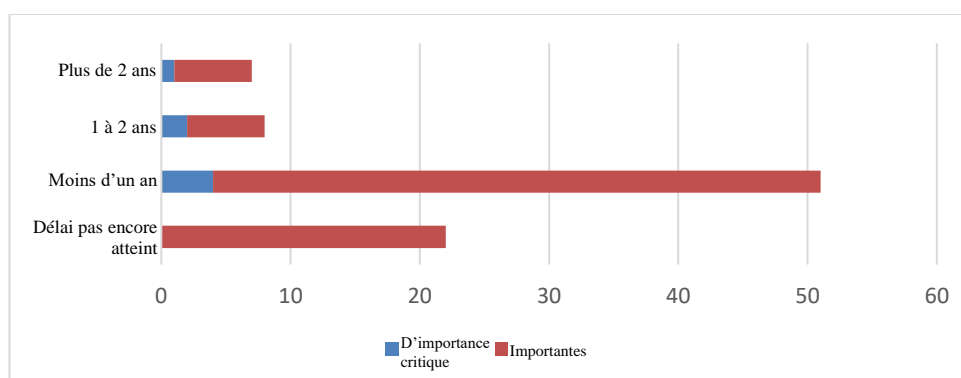
15. Il ressort du tableau 3 que l'application des recommandations d'audit interne par le HCR s'est améliorée depuis la période de référence 2018-2019.

Tableau 3
**Évolution du taux d'application des recommandations pour la période
du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021**

Recommandations	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Recommandations non appliquées au 1 ^{er} juin	129	145	93
Recommandations formulées au cours de la période	146	107	98
Total	275	252	191
Recommandations classées au cours de la période	(130)	(159)	(103)
Recommandations en attente d'application au 31 juillet	145	93	88
Taux d'application des recommandations	47 %	63 %	54 %

16. On trouvera dans la figure 5 la répartition par ancienneté des 88 recommandations non encore appliquées, par rapport à leur date d'application prévue. On trouvera à l'annexe IV le calendrier d'exécution des recommandations non encore appliquées, ainsi que les bureaux régionaux ou les divisions chargés d'y donner suite.

Figure 5
**Répartition par ancienneté et catégorie d'importance (critique ou non)
des recommandations non encore appliquées au 30 juin 2021**



17. Au cours de l'année, le BSCI a classé 103 recommandations, dont 93 avaient été intégralement appliquées. Dix recommandations non appliquées ont été classées pour diverses raisons, par exemple parce qu'elles ont été considérées comme ne pouvant plus faire l'objet d'une action en raison de la réorganisation des processus connexes ou de changements structurels au sein du HCR, ou bien parce qu'elles ont été fusionnées dans une nouvelle recommandation.

18. Au 30 juin 2021, il y avait 15 recommandations anciennes non appliquées (celles ayant dépassé de plus de douze mois la date d'application prévue). Le BSCI a passé en revue les recommandations anciennes avec le HCR, ce qui a permis de classer sept d'entre elles. Dix des 15 recommandations anciennes figuraient déjà dans le dernier rapport sur l'audit interne présenté au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (A/AC.96/1203) et sont jugées toujours pertinentes pour atténuer les risques détectés. On trouvera à l'annexe V de plus amples détails sur ces recommandations, qui exigent l'attention immédiate de la direction.

19. Le BSCI a noté que les recommandations relatives aux opérations sur le terrain étaient souvent récurrentes. Cela peut indiquer un risque résiduel élevé dans certaines activités des opérations sur le terrain, ce qui nécessite de les prendre en charge à l'aide de systèmes de suivi et de contrôle plus solides, ainsi que par le renforcement des capacités de la direction et du personnel. Le BSCI continuera de mener à la fois des audits de conformité et des audits

de performance pour évaluer le risque de non-conformité aux règles dans ce que le HCR appelle la première ligne de défense (ou « première ligne » tout court) et le risque que les systèmes ne produisent pas les résultats voulus dans la deuxième ligne de défense.

D. Économies et recouvrements de coûts

20. Au cours de la période considérée, le HCR a recouvré des coûts d'un montant de 312 000 dollars en rapport avec une recommandation que le BSCI avait formulée au cours d'un audit antérieur. Il s'agissait d'un remboursement par un partenaire d'exécution de trop-perçus sur des routes construites.

III. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus

A. Prestation de services pendant la pandémie de COVID-19

21. La pandémie de COVID-19 a profondément altéré le profil de risques de l'environnement dans lequel le HCR opère. Afin de pouvoir agir efficacement et en temps utile face aux nouveaux besoins, aux vulnérabilités et aux défis opérationnels rencontrés dans l'assistance aux personnes relevant de sa compétence, le HCR a institué des dérogations pour certaines obligations découlant de ses politiques internes et a publié des consignes supplémentaires à appliquer pendant la crise.

22. L'audit des activités d'achat dans les opérations sur le terrain au cours de la situation d'urgence créée par la pandémie de COVID-19 (2021/026), portant sur sept opérations sur le terrain, a montré que le HCR s'était adapté rapidement en donnant aux opérations la flexibilité nécessaire pour faire face aux contraintes touchant la chaîne d'approvisionnement mondiale. De bonnes pratiques en matière de passation de marchés ont été relevées, notamment une coordination efficace avec les partenaires des Nations Unies. Il fallait toutefois renforcer la planification des achats et la gestion des risques, et notamment élaborer et suivre des indicateurs clefs de performance. Il fallait aussi établir à l'intention des opérations sur le terrain des orientations supplémentaires sur les moyens de mieux répertorier les fournisseurs appropriés, et corriger certaines lacunes et incohérences dans les politiques relatives aux achats.

23. Afin d'aider le HCR à répertorier les risques liés à la pandémie de COVID-19 et à y faire face, le BSCI a également effectué les missions de conseil suivantes :

- Recours à des fournisseurs et de partenaires logistiques pour assurer des activités essentielles de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19 ;
- Dispositions relatives aux données de référence concernant les fournisseurs ;
- Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies ;
- Contrôle à distance de l'exécution des programmes ;
- Dispositions relatives aux interventions en espèces et aux articles non alimentaires à prendre pendant la pandémie de COVID-19.

B. Réforme du HCR

24. Le HCR a lancé une transformation de son mode de fonctionnement, autour de huit piliers : i) le pacte mondial sur les réfugiés ; ii) la gestion des données et le passage au numérique ; iii) la gestion axée sur les résultats ; iv) la gestion globale des risques ; v) les processus et systèmes opérationnels ; vi) la réforme des Nations Unies ; vii) la gestion du personnel et des ressources humaines ; viii) la décentralisation et la régionalisation.

Gestion des données et passage au numérique

25. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2020/047) et effectué une mission de conseil. La pandémie de COVID-19 en cours a simultanément créé des difficultés et ouvert de nouvelles possibilités. S'agissant des aspects positifs, elle a accéléré la transition numérique du fonctionnement opérationnel du HCR, avec l'utilisation accrue du télétravail et des systèmes de vidéoconférence. Il est ressorti de l'audit que, pour soutenir les progrès réalisés dans cette transition, il fallait établir et tenir à jour un cadre pour la continuité des moyens informatiques et de communication, élaborer des plans de continuité des opérations et mettre en place des dispositifs de reprise après sinistre afin de réduire au minimum les risques de perturbation des fonctions opérationnelles essentielles et des systèmes informatiques et systèmes de communications connexes.

Gestion globale des risques

26. Tous les audits des opérations sur le terrain ont abordé l'application des mesures de gestion globale des risques. Il est apparu que la qualité des registres de risques tenus par les opérations sur le terrain s'était considérablement améliorée. Toutefois, il reste du travail à faire pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont efficaces pour faire face aux risques répertoriés et qu'elles sont mises en œuvre en temps voulu. De plus, les activités de gestion des risques menées dans les opérations sur le terrain l'ont jusqu'à présent été surtout dans le cadre de la planification annuelle, mais il faudrait veiller à ce que ces processus soient intégrés au quotidien dans les pratiques de gestion.

Gestion axée sur les résultats

27. Le volet de l'audit relatif à la gestion axée sur les résultats est censé aborder les problèmes régulièrement relevés en ce qui concerne la performance des programmes dans les opérations sur le terrain. Des audits sur le terrain, notamment en République démocratique du Congo (2020/028), en Éthiopie (2020/036), au Mozambique (2020/030), en Somalie (2020/052) et au Zimbabwe (2020/048), ont mis en évidence des faiblesses dans la gestion de la performance des programmes. Il s'agissait de définitions irréalistes de l'état de départ et des objectifs dans les cadres de performance et de résultats incomplets, inexacts et non étayés dans FOCUS (l'ancien système de gestion axée sur les résultats du HCR). En outre, les opérations sur le terrain n'avaient pas analysé la non-exécution de programmes et n'avaient pas mis à profit pour la prise de décisions les informations recueillies.

Décentralisation et régionalisation

28. Toutes les activités d'audit interne et de conseil menées au cours de la période considérée ont porté, dans une mesure limitée, sur l'adéquation et l'efficacité de la supervision des opérations sur le terrain par les bureaux régionaux et du soutien qu'ils leur fournissaient (la fonction de deuxième ligne). Au cours de la période considérée, le BSCI a également entamé, à la demande du HCR, une mission de conseil sur le processus de décentralisation et de régionalisation.

C. Principaux résultats obtenus dans les domaines stratégiques prioritaires définis par le HCR

Protection équitable et établissement de documents

29. La mise en service du système d'enregistrement et de gestion des dossiers du HCR, proGres (version 4), qui comprend un dispositif de gestion de l'identité biométrique, a facilité les opérations d'enregistrement et renforcé la fiabilité des données sur le terrain. Cependant, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Grèce (2020/017), au Mozambique (2020/030), au Niger (2020/032) et en Espagne (2020/043) ne répondaient pas aux normes du HCR. Il fallait également améliorer les données d'enregistrement des personnes relevant de la compétence du HCR en République démocratique du Congo (2020/028), en Éthiopie (2020/036), en Grèce (2020/017), en Mauritanie (2020/041), au Mozambique (2020/030), en Somalie (2020/052) et au Zimbabwe (2020/048). En outre, les opérations sur le terrain en Éthiopie et au Zimbabwe avaient procédé à une vérification physique des personnes relevant

de la compétence du HCR, mais n'avaient pas enquêté sur les écarts importants par rapport aux données d'enregistrement. Il fallait également remédier aux retards importants dans les opérations de détermination du statut de réfugié en Mauritanie et en Somalie, afin que les personnes concernées puissent accéder aux services et obtenir les documents nécessaires.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

30. En réponse au risque accru de violence et d'exploitation pendant le déplacement, le HCR a publié à l'intention des opérations sur le terrain des directives sur la manière de prévenir ces risques, d'en repérer les manifestations et d'y réagir. Le BSCI a noté que le programme d'urgence en République démocratique du Congo (2020/028) ne prévoyait pas de dispositions adéquates pour la prestation de services liés à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre parmi les déplacés. Il fallait également renforcer les mécanismes de prise en charge au sein de cette opération sur le terrain, en particulier s'agissant du soutien médical, psychosocial et juridique, pour aider les personnes rescapées à se remettre des effets à long terme de ce type de violence.

Besoins essentiels

31. Les opérations sur le terrain mènent des évaluations avec la participation des intéressés afin de veiller à ce que la priorité soit donnée dans l'élaboration des programmes aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR et de garantir qu'ils soient axés sur l'aide aux plus vulnérables. Il fallait renforcer la planification des programmes lorsque ces évaluations n'étaient pas réalisées, comme en République démocratique du Congo (2020/028), ou lorsque les résultats n'étaient pas intégrés dans la planification opérationnelle, comme cela a été constaté au Zimbabwe (2020/048).

32. Le HCR fournit des services sous la forme d'interventions en espèces et de distributions d'articles non alimentaires et, conformément à ses objectifs stratégiques, il a plus que doublé le recours à l'assistance en espèces, qui est devenue le mode de prestation préféré au niveau mondial. Cela n'a toutefois pas été le cas pour les opérations en Afrique, pour lesquelles un audit thématique (2020/057) a montré que l'augmentation était restée relativement limitée, s'établissant à seulement 26 %. Cela s'explique par le fait qu'il faut renforcer les structures et les capacités des pays concernés pour être en mesure de déployer à plus grande échelle des interventions en espèces tout en mettant en place des mesures qui sécurisent la fourniture de l'aide financière. Les audits réalisés en République démocratique du Congo (2020/028), en Éthiopie (2020/036) et en Somalie (2020/052) ont permis de constater que les pays devaient mieux planifier les programmes d'interventions en espèces, afin que ceux-ci restent pertinents pour faire face aux risques qui appellent des activités de protection, en ciblant les plus vulnérables. Le BSCI a effectué une mission de conseil dans ce domaine, comme indiqué au paragraphe 24.

33. Une réduction des budgets de fonctionnement a limité la capacité du HCR à fournir aux personnes relevant de sa compétence des services conformes à ses normes en matière de santé, d'éducation et d'hébergement. Les audits réalisés en République démocratique du Congo (2020/028), au Niger (2020/032) et au Pakistan (2020/029) ont permis de constater que la prestation de services de santé aux personnes relevant de la compétence du HCR pourrait être renforcée en assurant la fourniture en temps utile de médicaments et de fournitures médicales, la tenue de données sanitaires précises pour la prise de décisions, le suivi de la malnutrition parmi les personnes relevant de la compétence du HCR, la gestion adéquate de l'orientation des malades vers les soins dont ils ont besoin et la préparation de plans de continuité des opérations en cas d'épidémie. En outre, des stratégies devaient être élaborées pour donner des orientations sur la fourniture d'une éducation de qualité aux enfants d'âge scolaire en Éthiopie, au Pakistan et en Somalie. Il est également nécessaire que les opérations en République démocratique du Congo et au Niger renforcent leur planification, leur gestion et leur suivi des programmes d'hébergement et d'installation afin de garantir que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès à des abris répondant aux normes du HCR en matière d'intimité, de protection contre les éléments, de sécurité émotionnelle et d'espace de vie.

Moyens de subsistance

34. La capacité des opérations sur le terrain à fournir des moyens de subsistance viables aux personnes relevant de la compétence du HCR a été limitée par les restrictions imposées par les États à leurs droits de travailler, de posséder une entreprise, d'accéder à des services financiers, de posséder des terres et des biens, et de jouir de la liberté de mouvement. Les opérations ont également eu peu d'occasions de s'associer à d'autres entités pour inclure les réfugiés dans les programmes et services existants. Ainsi, les opérations en Mauritanie (2020/041), au Mozambique (2020/030), au Pakistan (2020/029), en Somalie (2020/052) et au Zimbabwe (2020/048) ont eu recours à des interventions relatives aux moyens de subsistance qui, selon le HCR, devraient être un dernier recours. Le HCR doit renforcer la planification, la gestion et le suivi de ses interventions relatives aux moyens de subsistance afin que les personnes relevant de sa compétence puissent devenir autonomes.

Solutions durables

35. L'audit de la prévention et de la détection des fraudes parmi les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre des activités de réinstallation, et des mesures prises en réponse aux cas avérés (2020/035) a montré que le HCR avait réalisé des progrès importants dans l'application de la politique qu'il avait définie en 2017. Néanmoins, certaines lacunes ont été constatées dans le cadre de responsabilité en matière de fraude, les attributions et les responsabilités n'étant pas toujours claires, de même que les relations hiérarchiques des principales parties prenantes. En outre, des outils appropriés devaient être utilisés pour enregistrer les fraudes et les incohérences potentielles afin d'améliorer les rapports de gestion.

36. Il est ressorti de l'audit des pratiques en matière de réinstallation (2020/38) que le HCR prenait les devants pour coordonner un nombre croissant de programmes de réinstallation et que de bonnes pratiques étaient en place dans l'ensemble des opérations sur le terrain et des bureaux régionaux examinés. Il fallait toutefois améliorer la gestion des réinstallations en évaluant l'efficacité des procédures actuelles et en comblant les lacunes des systèmes et outils existants. Le HCR devait également examiner son tableau d'effectifs pour déterminer si ses moyens étaient suffisants pour soutenir le processus de réinstallation dans l'environnement opérationnel actuel.

37. Les programmes de retour et de réintégration du HCR en Somalie (2020/052), qui représentaient plus de 50 % du budget-programme de l'opération sur le terrain, n'étaient pas fondés sur des évaluations de la situation, ce qui a eu une incidence sur la programmation de l'assistance correspondante. Le paiement tardif des indemnités de retour, et à des taux standardisés indépendamment du lieu de retour et de la taille de la famille, a fait que les besoins des rapatriés en matière de protection n'ont pas toujours été satisfaits. En Espagne (2020/043), il était nécessaire de revoir et d'ajuster la stratégie de plaidoyer pour remédier à la faiblesse du taux d'intégration dans le pays des personnes relevant de la compétence du HCR, qui continuait de décliner.

Processus de gestion destinés à soutenir la prestation de services

38. Le HCR a constaté une augmentation du nombre de pays connaissant des situations d'urgence causées par des afflux de réfugiés dus à l'instabilité politique et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à la pandémie de COVID-19. Les urgences au Mozambique (2020/030) et au Zimbabwe (2020/048) dues aux cyclones Idai et Kenneth ont obligé le HCR à élaborer des orientations sur les déplacements dus aux catastrophes naturelles. Il a également fallu que les opérations sur le terrain au Costa Rica (2020/022), en République démocratique du Congo (2020/028), au Mozambique, au Niger (2020/032) et au Zimbabwe disposent de plans de préparation aux situations d'urgence complets afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement à de telles situations. Les missions de conseil sur les dispositifs d'interventions en espèces et de fourniture d'articles non alimentaires et sur le recours aux fournisseurs et aux partenaires logistiques pendant la pandémie de COVID-19 ont abordé certains des risques pour la prestation de services découlant de la situation d'urgence.

39. Plus de 60 % du budget des opérations sur le terrain du HCR a été exécuté par l'intermédiaire de partenaires. Comme les années précédentes, 9 des 11 audits d'opérations sur le terrain ont révélé que le HCR devait continuer à mieux gérer les partenariats afin de remédier aux faiblesses systémiques concernant la sélection, la gestion et le suivi des partenaires, pour s'assurer que les services que ceux-ci fournissent sont de bonne qualité, parviennent en temps voulu aux personnes relevant de sa compétence et présentent un bon rapport coût-efficacité. Les audits réalisés en Éthiopie (2020/036) et en Somalie (2020/052) ont mis en évidence la nécessité pour le HCR de s'attaquer à certains risques liés aux projets mis en œuvre par des partenaires d'État. Le BSCI a également réalisé une mission consultative d'audit sur les dépenses de personnel des partenaires.

40. Malgré l'évolution de l'environnement dans lequel opèrent les opérations sur le terrain, leur prestation de services est principalement restée traditionnelle, les personnes relevant de la compétence du HCR demeurant fortement tributaires de son assistance. Cela risque de ne pas être viable à long terme dans un environnement où les ressources sont limitées. Les audits réalisés en Éthiopie (2020/036), au Mozambique (2020/030), en Somalie (2020/052) et au Zimbabwe (2020/048) ont montré la nécessité de renforcer la planification stratégique pour permettre aux structures du HCR d'atteindre leurs objectifs stratégiques malgré les montants limités de ressources disponibles. L'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés a étayé les plans nationaux visant à intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux en Éthiopie et en Somalie. Cependant, le HCR devrait soutenir l'exécution de ces plans afin de garantir la réussite des processus menés par les gouvernements.

IV. Coopération et coordination

41. Le BSCI a bénéficié d'une coopération efficace de la part de la direction et du personnel du HCR au cours de la période considérée, et a rencontré le Haut-Commissaire, la Haute-Commissaire adjointe et d'autres hauts responsables pour examiner des questions relatives à la stratégie pour l'audit interne, à la conduite de celui-ci et à ses résultats. Il a notamment été question de la planification des travaux en fonction des risques, de l'exécution du plan de travail et de l'état des recommandations non encore appliquées.

42. Au cours de la période considérée, le BSCI a assisté aux réunions du Comité d'audit et de contrôle indépendant pour examiner l'exécution du plan de travail d'audit interne et d'autres questions relatives aux activités de contrôle interne. Le BSCI a également fourni des rapports trimestriels sur ses activités de contrôle à la direction du HCR et au Comité d'audit et de contrôle indépendant.

43. Le BSCI a coordonné ses travaux avec le Bureau de l'Inspecteur général et le Service des évaluations du HCR, afin de garantir l'efficacité et l'efficience du contrôle interne, ainsi qu'avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Corps commun d'inspection, afin de renforcer les synergies et l'efficacité dans l'exécution des mandats de chacun.

44. Le BSCI a également partagé des connaissances sur les bonnes pratiques et les innovations en matière de méthodes de contrôle interne dans le cadre d'échanges avec les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies.

V. Effectifs et budget

A. Effectifs

45. Pour 2019 et 2020, le BSCI disposait de 27 postes approuvés affectés aux activités du HCR (voir tableau 4). Au 30 juin 2021, 23 de ces 27 postes étaient pourvus, et un fonctionnaire a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2021. Le processus de sélection était en cours pour les autres postes. Les femmes représentaient 41 % de l'effectif, et la représentation géographique du personnel était bonne.

Tableau 4
Postes approuvés pour 2020 et 2021

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Genève</i>		<i>Nairobi</i>		<i>Amman</i>		<i>Budapest</i>		<i>Total</i>	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Type de poste/année										
Administrateurs	9	9	7	7	2	0	4	6	22	22
Agents des services généraux	3	3	1	1	--	--	--	1	4	5
Total	12	12	8	8	2	0	4	7	26	27

B. Budget

46. Le tableau 5 présente les ressources budgétaires allouées à l'audit interne pour 2020 et 2021. En raison des contraintes financières qu'a connues le HCR en 2020, le budget pour l'audit interne a subi une réduction de 5 % des crédits pour les objets de dépense autres que les postes, correspondant aux voyages et aux frais généraux de fonctionnement. Cette réduction des dépenses était due aux restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, et il est prévu de revenir au niveau antérieur dès que les restrictions seront levées.

Tableau 5
Budget de l'audit interne pour 2020 et 2021, en dollars

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Dépenses de personnel	4 962 000	4 962 000
Autres dépenses	760 836	689 936
Total	5 722 836	5 651 936

Annexe I

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : fonctions du siège, domaines thématiques et systèmes informatiques

<i>No</i>	<i>Référence</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	
				<i>Importantes</i>	<i>D'importance critique</i>
1	2020/025	Audit de la gestion stratégique et de la gouvernance dans le domaine de la sécurité au HCR	18 septembre 2020	5	0
2	2020/035	Audit de la prévention et de la détection des fraudes parmi les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre des activités de réinstallation, et des mesures prises en réponse aux cas avérés	1 ^{er} octobre 2020	3	0
3	2020/038	Audit des pratiques en matière de réinstallation au HCR	7 octobre 2020	7	0
4	2020/047	Audit de la continuité des systèmes informatiques au HCR	1 ^{er} décembre 2020	4	0
5	2020/057	Audit de la gestion des interventions en espèces dans les opérations sur le terrain du HCR en Afrique	17 décembre 2020	11	0
6	2021/026	Audit des activités d'achat dans les opérations sur le terrain au cours de la situation d'urgence créée par la pandémie de COVID-19	21 juin 2021	5	0
Total				35	0

Annexe II

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : audits d'opérations sur le terrain

No	Référence	Intitulé de la mission	Date du rapport final	Nombre de recommandations	
				Importantes	D'importance critique
1	2020/017	Audit des opérations du HCR en Grèce	6 août 2020	5	0
2	2020/022	Audit des opérations d'urgence menées par le HCR au Costa Rica	14 septembre 2020	4	0
3	2020/028	Audit des opérations du HCR en République démocratique du Congo	23 septembre 2020	7	0
4	2020/029	Audit des opérations du HCR au Pakistan	23 septembre 2020	6	0
5	2020/030	Audit des opérations du HCR au Mozambique	23 septembre 2020	6	0
6	2020/032	Audit des opérations du HCR au Niger	28 septembre 2020	5	0
7	2020/036	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	1 ^{er} octobre 2020	5	2
8	2020/041	Audit des opérations du HCR en Mauritanie	19 novembre 2020	6	0
9	2020/043	Audit des opérations du HCR en Espagne	27 novembre 2020	3	0
10	2020/048	Audit des opérations du HCR au Zimbabwe	1 ^{er} décembre 2020	7	0
11	2020/052	Audit des opérations du HCR en Somalie	14 décembre 2020	5	2
Total				59	4

Annexe III

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : missions d'examen et de conseil

No	Référence	Intitulé de la mission	Date du rapport final	Nombre de recommandations	
				Importantes	D'importance critique
1	2020/01865	Rapport consultatif sur un contrôle des dépenses de personnel de partenaires du HCR	17 décembre 2020	0	0
2	2021/00705	Avis consultatif sur les dispositions relatives aux données de référence concernant les fournisseurs au HCR	17 mai 2021	0	0
3	2021/00709	Rapport consultatif sur les dispositions relatives à la surveillance à distance des interventions concernant les activités de programme et de protection au HCR	17 mai 2021	0	0
4	2021/00741	Avis consultatif sur les dispositions prises par la Division des systèmes d'information et des télécommunications du HCR en vue d'une participation efficace des acteurs concernés dans le domaine des technologies de l'information	25 mai 2021	0	0
5	2021/00791	Avis consultatif sur l'état d'avancement de la mise en service du système de gestion de la résilience au HCR	02 juin 2021	0	0
6	2021/00918	Avis consultatif sur les dispositions relatives au recours à des fournisseurs et de partenaires logistiques pour assurer des activités essentielles de la chaîne d'approvisionnement pendant la situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19	21 juin 2021	0	0
7	2021/00976	Avis consultatif sur les dispositions visant à soutenir l'utilisation efficace d'interventions en espèces et de distributions d'articles non alimentaires aux bénéficiaires dans les opérations sur le terrain du HCR pendant la situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19	30 juin 2021	0	0
Total				0	0

Annexe IV

Recommandations non encore appliquées au 30 juin 2021, par bureau régional/division

<i>Région/division</i>	<i>Nombre de recommandations</i>			<i>Recommandations d'importance critique</i>		
				<i>Décal d'application</i>		
	<i>Total</i>	<i>Importantes</i>	<i>D'importance critique</i>	<i>3^e trimestre de 2021</i>	<i>4^e trimestre de 2021 et au-delà</i>	<i>En retard</i>
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs	19	14	5			5
Bureau régional pour l'Afrique australe	17	17				
Division des systèmes d'information et des télécommunications (DIST)	8	8				
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS)	7	7				
Division de la résilience et des solutions (DRS)	6	6				
Division de la protection internationale (DIP)	6	6				
Division des ressources humaines (DHR)	5	3	2			2
Division de la planification stratégique et des résultats (DSPR)	4	4				
Bureau pour l'Europe	4	4				
Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	4	4				
Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	3	3				
Bureau pour l'Asie et le Pacifique	2	2				
Bureau exécutif	2	2				
Division de la gestion financière et administrative (DFAM)	1	1				
Total	88	81	7	0	0	7

Recommandations anciennes non appliquées au 30 juin 2021¹

<i>Mission</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Nombre de recommandations</i>		
		<i>D'importance critique</i>	<i>Importantes</i>	<i>Total</i>
AR2016-110-05 Audit des opérations du HCR en Éthiopie	15 mars 2017		2	2
VR2017-160-01 Examen de problèmes récurrents concernant la distribution d'articles non alimentaires dans les opérations sur le terrain du HCR	27 septembre 2017		3	3
AR2017-162-01 Audit des dispositions prévues pour l'hébergement du personnel des opérations sur le terrain du HCR	17 novembre 2017	2	1	3
AR2018-111-01 Audit des opérations du HCR en Ouganda	17 octobre 2018		1	1
AR2018-167-01 Audit de la gestion des entrepôts dans les opérations sur le terrain du HCR	12 décembre 2018		4	4
AR2018-111-07 Audit des opérations du HCR en République-Unie de Tanzanie	22 mai 2019	1	1	2
Total		3	12	15

¹ Les recommandations anciennes non appliquées sont celles pour lesquelles la date d'application prévue a été dépassée de plus de douze mois.

Annexe VI

Recommandations d'importance critique dont le délai d'application a expiré, au 30 juin 2021

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2018-111-07	Audit des opérations du HCR en République-Unie de Tanzanie	3. La Représentation du HCR en Tanzanie, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique, devrait : i) revoir ses modalités de fonctionnement, notamment en termes de supervision et de suivi par la direction, pour la sélection et la rétention des partenaires, l'attribution d'activités d'achat aux partenaires et le suivi des projets, et mettre en œuvre un plan d'action assorti d'un calendrier pour traiter de manière efficace et durable les problèmes systémiques et récurrents recensés dans l'audit ; ii) mettre en place des mesures pour recouvrer tous les montants liés à des dépenses de projet non admissibles et non autorisées engagées par des partenaires et pour encaisser toutes les sommes à recevoir de ceux-ci.	Dans son état des lieux de juin 2021, le HCR n'a fourni aucune preuve qu'il avait été remédié aux lacunes et aux dépenses potentiellement non admissibles qui l'exposaient à des pertes et à des risques d'inefficacité et de mise en œuvre inefficace des projets par les partenaires. Le BSCI espérait recevoir des preuves que toutes les dépenses de projet non admissibles ou non autorisées relevées au cours de l'audit avaient été soit recouvrées, soit évaluées de manière adéquate pour déterminer qu'aucun recouvrement n'était nécessaire.	22 mai 2019	30 septembre 2019	Non fournie

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2017-162-01	Audit des dispositions prévues pour l'hébergement du personnel des opérations sur le terrain du HCR	1. La Division de la gestion des ressources humaines du HCR devrait réexaminer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation de la direction en matière d'hébergement du personnel, et notamment : i) réactiver le Comité directeur de l'hébergement du personnel pour qu'il puisse exercer un contrôle approfondi du travail et des ressources de l'Unité relative à l'hébergement du personnel ; ii) prendre des mesures pour veiller à ce que les problèmes systémiques recensés par l'Unité soient réglés, y compris la nécessité de réinvestir les revenus locatifs pour améliorer la qualité des logements ; iii) mettre en place des mécanismes de coordination appropriés avec les bureaux régionaux sur les questions relatives à l'hébergement du personnel et veiller à ce que les responsabilités respectives soient clairement établies.	Sur la base de l'état des lieux de juin 2021 fourni par le HCR, les parties i) et ii) de la recommandation ont été classées comme appliquées. La question restante concernait la publication d'un projet de politique sur cette question. La mise au point définitive du projet de politique sur la sécurité et la santé au travail a été placée en attente en raison de la pandémie de Covid-19, et le projet a été partiellement remanié en tenant compte de certains enseignements tirés de cette crise mondiale. Pour classer cette recommandation, le BSCI souhaiterait recevoir la preuve de la publication de l'instruction administrative.	17 novembre 2017	31 décembre 2019	Non fournie

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2017/162/01	Audit des dispositions prévues pour l'hébergement du personnel des opérations sur le terrain du HCR	2. La Division de la gestion des ressources humaines du HCR, en coordination avec les bureaux régionaux et les représentations qui gèrent les logements du personnel, devrait élaborer un plan d'action doté de ressources suffisantes et limité dans le temps pour garantir que soient atteintes dans tous les lieux d'affectation les normes minimales en matière de conditions de vie, s'agissant du logement du personnel et du cadre de vie, de l'alimentation, de l'eau et de l'hygiène, et des installations de loisirs.	Dans sa réponse de juin 2021, la DHR a cité le rapport annuel de 2020 sur les lieux d'hébergement, qui montrait qu'environ 60 % des maisons d'hôtes du HCR étaient conformes aux instructions administratives. Un plan d'action a été mis en place pour assurer un suivi de toutes les maisons d'hôtes du HCR qui ne sont toujours pas conformes. Le nouveau délai de mise en conformité prévu pour tous les pays a été fixé à la fin du mois d'octobre 2021. Le BSCI prend note des progrès réalisés à ce jour et prend acte du délai estimé pour la mise en conformité par les opérations sur le terrain. Pour classer cette recommandation, le BSCI souhaiterait recevoir confirmation que les normes minimales en matière de conditions de vie sont atteintes dans tous les lieux.	17 novembre 2017	31 décembre 2019	Non fournie

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2019-111-07	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	3. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs devrait mettre en œuvre, en collaboration avec le Haut-Commissaire assistant (Opérations), un plan d'action durable qui s'attaque aux risques et faiblesses bien connus qui sont associés de longue date aux projets mis en œuvre par le partenaire d'État, ainsi qu'au non-respect des règles et procédures établies du HCR.	Dans son état des lieux de février 2021, le HCR a indiqué qu'il y avait eu des retards dans l'application de la recommandation en raison de changements intervenus au sein de la direction du partenaire d'État. La construction des 27 centres de « guichet unique » a été confiée au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Pour classer cette recommandation, le BSCI souhaiterait recevoir des preuves que le rôle du partenaire d'État a été précisé ; que les coûts d'exécution de programmes, dont le niveau élevé n'est pas viable, ont été passés en revue ; que les faiblesses constatées dans l'exécution des programmes ont été corrigées ; et que la construction de 27 centres de « guichet unique » a été achevée.	1 ^{er} octobre 2020	30 juin 2021	Non fournie

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2019-111-07	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	5. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs devrait mettre en œuvre un plan d'action durable destiné à remédier aux faiblesses structurelles et systémiques des contrôles et donc aux risques relatifs aux achats, à la gestion des contrats et à la gestion de la flotte et du carburant.	Dans son état des lieux de février 2021, le HCR a indiqué qu'il avait été convenu entre l'opération en Éthiopie, le Bureau régional et la DESS de mener un examen indépendant visant à traiter les éléments de la recommandation d'audit, en vue d'élaborer un plan d'action durable à exécuter. Pour classer la recommandation, le BSCI souhaiterait recevoir : i) un plan d'action visant à remédier au non-respect persistant des directives du HCR en matière d'achats ; ii) une version actualisée du rapport d'évaluation des besoins en véhicules et le plan d'action qui en découle pour ramener le parc automobile à la bonne taille ; iii) un plan d'action visant à remédier aux faiblesses structurelles et systémiques constatées lors de l'évaluation de la flotte en 2019 ; iv) la preuve de la prise de mesures garantissant que les coûts de carburant sont raisonnables et que les rapprochements nécessaires sont effectués régulièrement.	1 ^{er} octobre 2020	30 juin 2021	31 décembre 2021

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2020-112-01	Audit des opérations du HCR en Somalie	4. La représentation du HCR en Somalie devrait mettre en œuvre, en coopération avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, un plan d'action portant sur les risques et les lacunes récurrentes en matière de contrôle associés à la sélection des partenaires, à la désignation des fournisseurs et au suivi de l'exécution des projets, afin de garantir une prestation de services efficace et rentable aux personnes relevant de sa compétence.	<p>Dans son état des lieux de juin 2021, le HCR a indiqué qu'il avait réalisé des évaluations de capacités concernant les partenaires qui relevaient du Gouvernement fédéral, avait examiné leurs dépenses de personnel et avait institué des contrôles sur la gestion du parc automobile.</p> <p>Le BSCI a enregistré la recommandation comme ayant été en partie appliquée, sauf en ce qui concerne i) l'attribution de marchés d'un montant supérieur à 100 000 dollars à deux partenaires qui n'avaient pas été présélectionnés par le HCR ; ii) l'examen par la représentation de seulement 5 transactions financières, malgré les risques présents dans le contexte somalien ; iii) l'utilisation limitée du contrôleur externe, notamment pour les projets menés dans les zones à haut risque.</p>	14 décembre 2020	31 mars 2021	Non fournie

<i>Numéro de référence de la mission</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date butoir</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2020-112-01	Audit des opérations du HCR en Somalie	6. La représentation du HCR en Somalie devrait prendre d'urgence des mesures visant à mettre en œuvre des procédures opérationnelles standard destinées à renforcer sa gestion de la réception, de la distribution et du stockage des articles non alimentaires, à documenter plus rigoureusement les opérations afin d'assurer une bonne application du principe de responsabilité et à instituer un suivi pour garantir que les apports du programme parviennent bien aux bénéficiaires prévus.	Dans sa réponse de juin 2021, le HCR a indiqué qu'il avait élaboré des procédures opérationnelles standard concernant les articles non alimentaires destinés aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux rapatriés. La représentation continuera également à donner la priorité à l'assistance en espèces plutôt qu'à l'achat et à la distribution d'articles non alimentaires en Somalie. Étant donné que les contraintes de ressources limitent la capacité de l'opération à répondre aux besoins exprimés, l'opération en Somalie continue de rechercher des fonds supplémentaires pour accroître ses interventions. Une partie de la recommandation a été classée, mais les mécanismes de plainte et de réponse ont été enregistrés comme étant en suspens, de même que les preuves du contrôle sur place des distributions d'articles non alimentaires. Pour classer la recommandation, le BSCI souhaiterait recevoir la preuve que le mécanisme de plaintes est opérationnel et qu'un contrôle sur place est effectué lors des distributions d'articles non alimentaires, afin d'assurer une bonne application du principe de responsabilité.	14 décembre 2020	31 mars 2021	Non fournie